

Le bal des vans pour enfants handicapés n'est pas une fête



CHRISTIAN GALLEY

LA CHAUX-DE-FONDS C'est une histoire d'amende qui a mis Les Perce-Neige en ébullition. Depuis longtemps mais de plus en plus, elle a besoin de davantage de place pour assurer la pose-dépose d'enfants lourdement handicapés qui fréquentent son école chaux-de-fonnière. Pour l'instant, c'est plutôt hors la loi.

PAGE 9

LA CHAUX-DE-FONDS Une pseudo-amende enflamme l'école des Perce-Neige.

Un va-et-vient indispensable pour les enfants handicapés

ROBERT NUSSBAUM

Posté sur Facebook jeudi, un coup de gueule du directeur des Perce-Neige Vincent Martinez a suscité pas mal de partage et de commentaires. Il y fustigeait les forces de l'ordre qui auraient colé une amende à un taxi prenant en charge un enfant handicapé devant l'école spécialisée de l'institution, rue du Temple-Allemand 117, à La Chaux-de-Fonds.

Le directeur en appelait carrément à l'article 36 de la Constitution neuchâteloise: «L'Etat et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les personnes handicapées et de favoriser leur intégration économique et sociale.»

Mais que s'est-il passé? Mardi dernier vers 15h30, la conductrice de la compagnie de transports spécialisée sous contrat avec Les Perce-Neige cherche à se parquer devant l'institution pour chercher un enfant. Pas de place, comme d'habitude. A défaut, elle gare son petit bus au coin de la rue de Pouillerel, le temps d'une pose-dépose. Sauf que c'est sur le trottoir et en mordant sur le passage de sécurité, l'un de ceux qui mènent au collège de l'Ouest voisin. L'automobiliste se sait en faute, mais...

Pas d'amende

Ça ne manque pas: une voiture banalisée de police passe par là. La conductrice, raconte-t-elle, est priée de se bouger. Ce qu'elle fait, sous la menace d'une double amende de deux fois 120 francs pour la double infraction. Mais il n'y a pas eu d'amende. Du côté de la police, on estime que la dame a plutôt eu de la chance de ne prendre qu'une remarque, alors que son véhicule présentait un danger au sens de la loi.

Le directeur des Perce-Neige a visiblement mal interprété les informations qu'on lui a transmises. Il n'en demeure pas



Des conductrices de la compagnie de transports pour les enfants handicapés posent devant l'école chaux-de-fonnière des Perce-Neige. A ses «heures de pointe», difficile de s'arrêter autrement qu'illégalement CHRISTIAN GALLEY

moins qu'il y a un problème devant l'école chaux-de-fonnière des Perce-Neige, qui explique son éclat sur FB. L'institution scolarise à Temple-Allemand 117 (une autre unité est à Temple-Allemand 111) 21 enfants dont quatorze n'ont aucune autonomie. Ils se déplacent, ou se font déplacer, en chaise roulante. Depuis la dernière rentrée scolaire, trois, quatre ou cinq véhicules type minibus du transporteur spécialisé, sans compter les voitures des parents, arrivent quotidiennement devant l'école pour déposer les enfants, vers 8h15-8h30 le matin, et les reprendre autour de 15h15-15h30: Les Perce-Neige ne disposent-elles d'aucune place réservée?

«Il y a une place jaune de livraison devant la maison, mais de 11 mètres de long et sur laquelle ne peut stationner qu'une seule voiture aménagée pour le transport de nos enfants, quand on ouvre le coffre et sort la rampe», explique la maîtresse principale Nadine Sirugue. Et même: sur la chaussée

en pente assez prononcée, c'est loin d'être idéal pour l'équilibre d'une chaise et de son occupant, surtout en hiver, sans empiéter sur le trottoir, voire de stationner complètement dessus.

Plus de place

Les Perce-Neige ont senti le vent venir cet été. Parce que le nombre d'élèves augmente sans cesse, donc celui des voitures qui s'arrêtent là où elles peuvent, souvent illégalement. L'institution a écrit début juillet au service de la sécurité publique de La Chaux-de-Fonds, pour pouvoir disposer de plus de place rue du Temple-Allemand – un projet d'extension de la case jaune à 48 mètres de long a été présenté par le transporteur – ou trouver une autre solution. «Pour la sécurité de nos élèves, nous en avons vraiment besoin, mais ce n'est qu'une heure par jour», plaide Nadine Sirugue.

Les autorités ont vite répondu et tout le monde (le nouveau conseiller communal en charge

Marc Arlettaz, le chef du service Baptiste Develey, les Perce-Neige et le transporteur) s'est retrouvé sur place un jour d'août. Côté Perce-Neige, on n'a pas le sentiment d'avoir été entendu, et le contrôle de la conductrice de mardi a sonné comme une première mise en garde avant les contraventions.

Baptiste Develey tombe un peu des nues. Ses agents de sécurité, à sa connaissance, ne sont pas ceux qui sont intervenus mardi. Mais il confirme qu'il est impératif que les règles de sécurité soient respectées: pas d'arrêt devant un passage pour piétons ou même sur le trottoir devant les Perce-Neige s'il ne reste pas au moins 1m50. «Par équité, et surtout près d'un grand collège, on ne peut être plus tolérant pour les Perce-Neige que pour d'autres». Mais son service ne cherchera pas particulièrement des poux à l'institution. Sur le fond, on cherchera une solution. Mais visiblement, il n'y en a pas de toute faite. ●